

Les questions relatives au partage des pouvoirs et aux institutions centrales (Chambre des communes, Sénat, Cour suprême) ne font pas partie de notre mandat. On ne se surprendra donc guère que nos recommandations ne portent pas sur ces sujets.

Mais notre optimisme ne découle pas seulement des possibilités entrevues. Nous sommes convaincus, à la suite des échanges que nous avons eus avec les Canadiens ces derniers mois, que la volonté de changement existe. Le mécontentement qui s'est manifesté lors des négociations de l'Accord du lac Meech persiste et ouvre désormais la voie, de façon générale, à une réforme constitutionnelle étendue. À l'évidence, les Canadiens et les Canadiennes veulent des changements.

Le pays a aussi, selon nous, l'aptitude nécessaire pour réaliser une réforme constitutionnelle. Nos discussions d'un bout à l'autre du pays ont fait ressortir des désaccords profonds, mais elles nous ont aussi permis de redécouvrir que les Canadiens sont des gens raisonnables qui peuvent et veulent travailler ensemble pour trouver un terrain d'entente. Nous ne nous sommes heurtés nulle part au dogmatisme aveugle qui, en rejetant tout compromis, aboutit inévitablement au désaccord. Nous avons, au contraire, trouvé des gens pondérés dont les fermes convictions sont le fruit de l'expérience personnelle et de l'attachement au principe d'équité.

Nous croyons qu'en les aidant à mieux comprendre leurs différences, une culture politique commune offre aux Canadiens l'assise essentielle sur laquelle fonder leur consensus. Nous espérons que ce rapport contribuera à améliorer le processus qui doit permettre de réaliser ce consensus et de renouveler la Constitution. Aujourd'hui, comme en 1864-1867, les parlementaires doivent faire montre d'imagination créatrice.